

Conseil municipal | Séance du 10 décembre 2020

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2020-12-10-46 | Centres socioculturels - Adhésion à la Fédération départementale et à la Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 4 décembre 2020

L'An deux mille vingt, le 10 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Murielle Renaux donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Pierre Rodriguez

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-25 et L.2131-11,

Considérant :

- L'intérêt à participer à ce réseau fédéral, départemental et national.

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à valider à partir de 2021, l'adhésion de la ville à la Fédération départementale des centres sociaux et socioculturels de Seine-Maritime, ainsi qu'à la Fédération nationale des Centres sociaux et de France et à s'acquitter de leur cotisation annuelle.

Pour complément d'information, pour 2021, au-delà de la cotisation pour la part locale à la Fédération départementale, le montant de la cotisation de la part nationale se calculera de la façon suivante :

Pour la partie du budget comprise entre 0 et 430 000 euros le taux appliqué sera de 0 ,37% du total, pour la partie supérieure à 430 000,00 euros elle sera de 0 ,08 %

Pour 2020, la cotisation à la Fédération départementale s'élève à :

- Jean-Prévoist : 388,51 euros
- Georges-Déziré : 437,60 euros
- Georges-Brassens : 301,83 euros

Précise que :

- Les dépenses correspondantes seront affectées au budget prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 11/12/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201210-lmc119826-DE-1-1

Affiché ou notifié le 15 décembre 2020